



Au secours, l'OFB siphonne la mer !

FO

Brest, le 9 mai 2019

Créée en 2006, l'Agence des aires marines protégées (AAMP), établissement public chargé de la préservation des milieux marins, était un établissement entièrement dédié à la mer. Le législateur de l'époque, dans sa grande sagesse, l'avait basé à Brest, au plus près du monde de la mer. En 2017, pour de sombres histoires d'économies budgétaires plutôt que pour rechercher une plus-value environnementale, elle a été intégrée dans l'Agence française pour la biodiversité (AFB), en conservant tant bien que mal un pôle marin à Brest. Fin 2018, pour les mêmes raisons que précédemment, le Ministère en charge de l'Environnement annonce la fusion de l'AFB et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour former l'Office français de la biodiversité (OFB). L'organisation annoncée pour ce futur établissement sonne le glas de l'action de l'AFB dans le domaine marin, car elle implique :

- La disparition du « pôle mer » de Brest, remplacée par une « implantation » parmi d'autres ;
- Le rattachement des antennes de façades maritimes et des parcs naturels marins à diverses directions régionales de l'OFB, calquées sur les délimitations administratives terrestres ;
- Le rattachement des antennes et des parcs d'Outre-mer à une direction unique centrée sur les milieux terrestres, au mépris des différences entre les territoires ultramarins et de leur caractère insulaire ;

Nous dénonçons donc, de toutes les forces qui nous restent :

- L'indifférence du Ministère de l'Écologie pour l'environnement marin ;
- L'abandon programmé par l'Etat des missions spécifiques à la biodiversité marine ;

- Le transfert des postes dédiés à la mer vers des entités régionales, sans cohérence avec la gouvernance maritime et avec le risque de fortes disparités sur une même façade maritime ;
- La perte de compétences indispensables pour la protection et la gestion des milieux marins, et leur conciliation avec tous les usages du monde maritime.

La crise climatique et la crise écologique sont deux facettes du même problème. Nous y ajoutons que si le climat est un problème mondial, l'environnement marin commence au bout du quai ou au bord de la plage. C'est l'affaire de tous, et particulièrement des brestois et de tous les bretons. Pour qu'on ne dise pas dans quelques années « pour les écosystèmes marins, c'est trop tard » !

Suite au nouveau rapport de l'IPBES paru le 6 mai, sur l'état alarmant de la biodiversité mondiale, le président Macron annonce une augmentation de l'objectif de superficie des aires protégées terrestres et marines en le fixant à 30 % (contre 22 % aujourd'hui). Pourtant, le gouvernement continue son travail de sape sur les effectifs et les moyens de la Fonction Publique de l'Environnement (et donc du futur OFB), par des réductions drastiques incompatibles avec les annonces présidentielles.

Nous réclamons que l'OFB, fer de lance de l'action publique pour la biodiversité en France, dispose d'une véritable direction maritime et que celle-ci soit basée à Brest. L'héritage des 10 années de l'AAMP ne doit pas être dilapidé pour satisfaire la soif d'économies du Ministère du Budget !

Plus que jamais, la mer a pour nous le goût des larmes. Nous appelons donc le soutien de tous, collègues, citoyens, élus, professionnels, etc. pour que la protection du milieu marin reste portée par l'Etat. **Aidez-nous à maintenir une direction de la mer dans l'OFB et un pôle marin à Brest, dotés de moyens et de postes pérennes à la hauteur des enjeux.**

Contacts : cgt@afbiodiversite.fr / 06.45.69.96.25 – fo@afbiodiversite.fr / 06.78.39.57.09

